





La restauration des milieux aquatiques et le maintien de l'élevage

Présentation d'une action en tête du bassin versant de l'Armançon

Patrice BAILLET, Président du SMBVA





SMBVA

Deux compétences:

• La GEMAPI (CTEC, PAPI)

• L'animation de la politique de l'eau

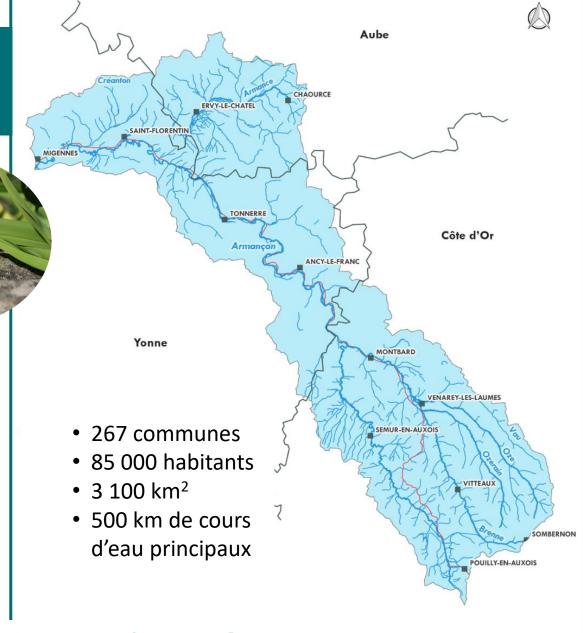
SAGE (CLE)

PTGE

Natura 2000

Coopération pour l'animation des BAC





Projet de transformation en EPAGE...

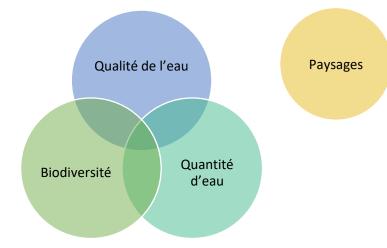


SMBVA

Agir sur la qualité et la quantité de l'eau, la biodiversité et les paysages

Préserver, restaurer, sensibiliser pour améliorer la résilience du territoire face au dérèglement climatique





« Transmettre des rivières et des terres vivantes aux générations futures »





Une équipe pluridisciplinaire en appui des élus engagés au service du territoire





Un souhait de faire-savoir et mettre en valeur notamment pour l'appropriation par le territoire



Contexte de l'action



Manque d'eau estival récurrent

Perturbation des usages : transport de l'eau

Tensions quantitatives (abreuvement, AEP...)





Indisponibilité

de la ressource

Sollicitations politiques des collectivités AEP et GEMAPI







Quelle solution alternative pour le maintien de l'élevage et des prairies en restant dans le cadre de la compétence GEMAPI?



Contenu de l'appel à projets





Bâche à la parcelle remplie avec de l'« eau d'hiver »

Moins de transports d'eau Réduit les tensions en période de crise

Localisée à proximité du point d'eau habituel de la parcelle pour faciliter le remplissage : soit en gravitaire si présence d'une source, soit par pompage dans un puits ou un cours d'eau

Opération de restauration des milieux aquatiques et humides

Identifiée à l'échelle de l'exploitation : restauration morphologique de cours d'eau, restauration de zone humide, création de mares...



Mise en œuvre de l'appel à projets

Maitrise d'ouvrage SMBVA

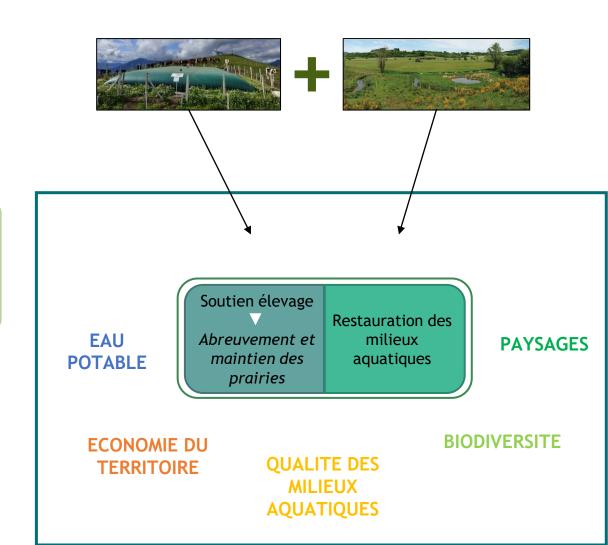
Incitatif



Réactivité

Simplicité « Clef en main »

Reste à charge limité pour les bénéficiaires





4 projets déjà conventionnés en Côted'Or

Massingy-lès-Semur

Création d'une zone humide de pente et mare

- ZH : 0,7 ha
- 2 mares
- Mise en défens du cours d'eau

Hydraulique douce

• 200 m haie





4 projets déjà conventionnés en Côted'Or

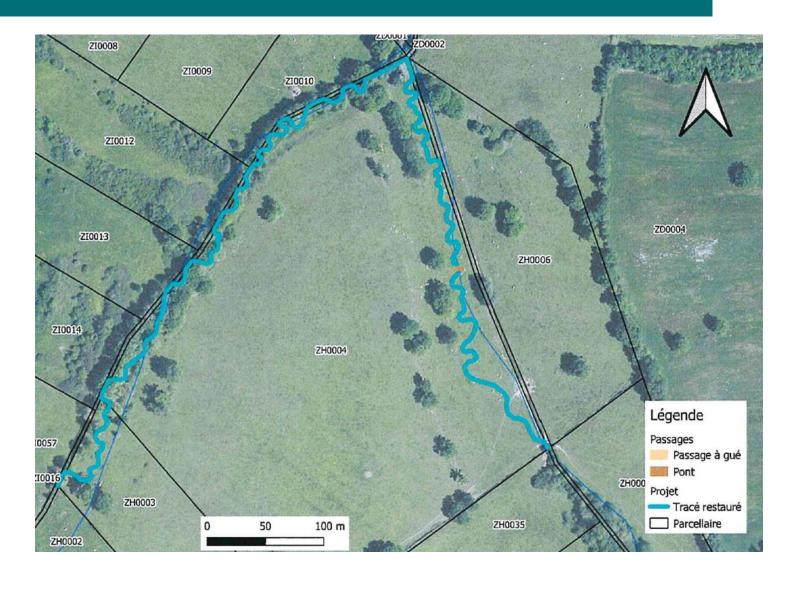
Vic-de-Chassenay

Reméandrage du ru de Cernant

• 800 → 1200 ml

Mise en défens

- Clôture
- Abreuvoir
- Franchissements





4 projets déjà conventionnés en Côte-d'Or

Montigny-Montfort

Reméandrage du ru de la Louère

• 550 → 900 ml

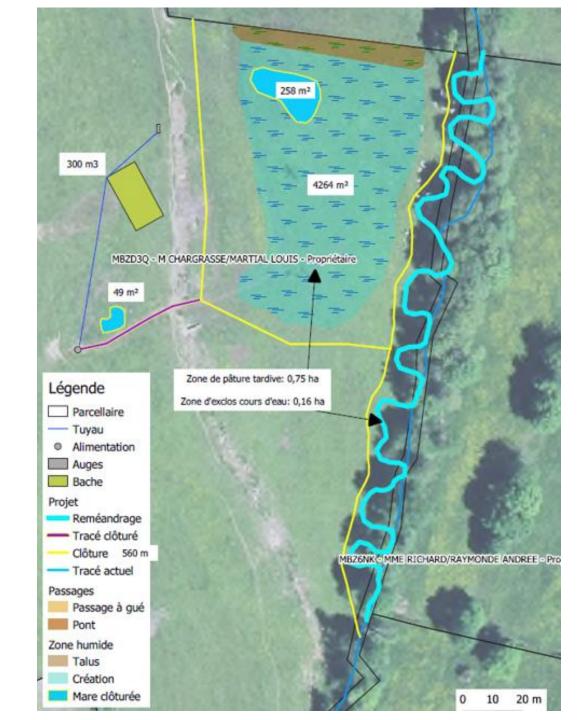
Création de zones humides

• 0,5 hectare

Création de 2 mares

Mise en défens

Clôtures





4 projets déjà conventionnés en Côte-d'Or

Clamerey

Reméandrage du ru de Lédavrée

• 700 → 1500 ml

Mise en défens

- Clôtures
- Abreuvoir
- Franchissement

